



Pusy-Épenoux, le 7 décembre 2022

NOTE D'INFORMATION N°30

Gendarmerie

La période de fin d'année est souvent propice à la vente des calendriers.

Attention aux arnaques visant à commettre des vols par ruse. Cette année, les faux vendeurs sont en avance, et cette manière d'opérer a déjà été constatée sur le département. La plus grande vigilance s'impose.

Aussi, en cas de doute, demandez une carte professionnelle et ne laissez aucun inconnu pénétrer dans votre domicile et sans surveillance.

Ni la police, ni les agents des eaux, de gaz ou d'électricité ne vendent de calendriers.

Sont autorisés pompiers et facteurs.

N'hésitez pas à contacter la mairie ou la gendarmerie en cas de besoin.

Cours de Musique - Mme Isabelle Fournier

Professeur de musique depuis 32 ans, Isabelle vous propose de venir donner des cours de musique (piano, accordéon, trompette, synthé) dans notre commune de Pusy-et-Epenoux, à la salle des fêtes (petit local) ou à votre domicile.

Mardi et Jeudi de 9h à 11h30

Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir contacter aux heures des repas :

Isabelle FOURNIER 06.33.78.04.31

Chorale

Désormais, le mercredi soir de 19 h 30 à 21 h, vous pouvez prendre part au Chœur de Pusy-Épenoux, à la salle des fêtes (petit local).

Il s'agit d'un chœur polyphonique dont le répertoire est très varié : ancien ou moderne, sacré ou profane.....

Vous êtes les bienvenus, alors n'hésitez pas à venir chanter !

Croqueurs de pommes

Samedi 17 décembre 2022

A 14h

Les Croqueurs de pommes 'La Griotte' effectueront une séance de taille des arbres fruitiers du verger conservatoire, rue de Batailley.

Vous êtes toutes et tous cordialement invités et la séance est gratuite.

Conditions électriques de l'hiver 2022-2023

Le département de la Haute-Saône, comme l'ensemble du territoire national, doit faire face à un risque de rupture d'approvisionnement énergétique dès l'hiver prochain notamment en raison des conséquences géopolitiques de la guerre en Ukraine.

Dans ce contexte, le délestage est l'ultime mesure de prévention d'un effondrement du réseau électrique à travers la coupure ciblée de certains usagers.

Le cas échéant, en amont de la mise en œuvre de la procédure de délestage, une information sera diffusée à J-3 par le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (RTE), puis la décision de coupures exceptionnelles sera prise à J-1 vers 18h. Les coupures seront organisées sous la forme de 2h consécutives sur les périodes de forte consommation 8h-13h et 18h-20h.

Le site internet monecowatt.fr permettra de suivre le niveau de tension du système électrique. Il comporte également des conseils sur les gestes à adopter pour réduire sa consommation électrique.

Une liste d'usagers prioritaires a été établie par le Préfet du Département. Ils continueront à être alimentés y compris en cas de délestage, de même que les sites sensibles liés à la santé, la sécurité ou aux communications.

Nous vous tiendrons informés ultérieurement si nécessaire.

Le Maire et le Conseil Municipal.

